

## RAPPELS DES REGLES GENERALES CONCERNANT LE COURS DE SVT

### Les contrôles.

Un travail régulier et écrit permet de bien les préparer à la maison. Ils sont annoncés au plus tard la séance qui les précède. Lire et comprendre ce qui est écrit **sur le cahier**, refaire **par écrit** les exercices est fortement conseillé.

Pendant les contrôles, le silence absolu est de rigueur. Chaque bavardage est sanctionné d'un ½ point en moins sur la copie. Les élèves désirant poser des questions doivent d'abord lever le doigt et attendre la venue du professeur pour les poser.

Les élèves doivent avoir leur matériel de composition le jour du contrôle. Ce jour là, tout élève réclamant du matériel est sanctionné, à chaque demande, d'un ½ point en moins sur la copie.

Tout élève surpris à copier est sanctionné d'un point en moins sur la copie. Aucun document n'est autorisé lors des contrôles, tout élève surpris avec un document non autorisé (quel qu'il soit) est sanctionné de 2 points en moins sur la copie.

### Les devoirs.

Ils ne sont que rarement donnés la veille pour le lendemain, les élèves sont donc invités à prévoir et planifier leur travail à la maison car **les devoirs sont à rendre impérativement à la date prévue**.

Les élèves qui rendent leur devoir en retard sont pénalisés par des points en moins sur la copie (2 points en moins par jour de retard si aucune précision n'est donnée). Le jour de retard commence après l'heure où doit être rendu le devoir. Tout devoir non rendu, ou rendu après correction, se voit attribué la note de zéro **qui compte dans le calcul de la moyenne du trimestre**. Attention ! la correction peut se faire le jour où est rendu le devoir.

Ces règles ne concernent pas les élèves qu'une absence **justifiée** empêche de rendre leur devoir.

L'absence de nom sur une copie est sanctionnée d'un point en moins sur la copie.

Pour les classes de 6° s'ajoute la tenue du cahier.

## APPRENDRE SA LEÇON - LES DÉFINITIONS

Cette méthode de travail distribuée lors du premier cours de SVT peut servir pour tous les cours. Elle nécessite au départ un investissement en travail personnel et de la persévérance, devenant ensuite une routine, elle vous permettra d'apprendre vite et bien de mieux en mieux au fur et à mesure que vous l'utiliserez.

Notez bien : l'expression « **bien récité** » signifie que c'est **récité par coeur** !

1°- Lire 5 fois la définition

2°- La réciter dans sa tête une fois

2°a c'est mal récité -> retourner au 1°-

2°b c'est bien récité -> aller au 3°-

3°- Réciter la définition en l'écrivant sur une feuille de brouillon. **Écrire** car la **plupart des contrôles ou examens sont écrits, il convient donc d'adapter son entraînement à ce que sera l'épreuve : écrite**.

3°a c'est mal récité -> retourner au 1°-

3°b c'est bien récité -> aller au 4°-

4°- a- Il y a des fautes d'orthographe ou de grammaire

=> Copier 10 fois chaque mot mal orthographié, revoir la règle de grammaire

- b Il n'y a pas de faute d'orthographe ni de grammaire

=> Passer à la définition suivante (important : au départ il convient d'apprendre une définition après l'autre, pas toutes en même temps)

5- Une fois toutes les définitions apprises, vous pouvez (par exemple) écrire chaque chose à connaître sur un papier que vous pliez en quatre, vous mélangez ces papiers puis vous les tirez au sort, récitant ainsi dans un ordre différent (et inattendu) de celui de l'apprentissage. Vous pouvez également travailler par groupe, chacun récitant à tour de rôle une définition prise au hasard, et vous poser mutuellement des questions pour mieux assimiler le cours.

## CONSEILS POUR LES CONTROLES & LES EXAMENS

- Lire tout l'énoncé avant de commencer, muni d'un crayon à papier pour noter ce qui passe par la tête et qu'on peut oublier un instant après ;
  - pendant cette lecture, être attentif aux libellés qui apportent des éléments de réponse à d'autres questions du contrôle ou de l'examen ;
  - répondre d'abord aux questions dont on connaît la réponse, c'est-à-dire (parce qu'on connaît la réponse) les plus faciles, celles auxquelles on répondra vite. Vous aurez au moins les points attribués à ces questions qui seront acquis.
- Certains m'objecteront qu'il est demandé de répondre dans l'ordre des questions. Rien n'empêche de sauter des demi pages, voire des pages, pour résoudre ce problème.
- La fausse bonne idée est de commencer par ce qu'on ne sait pas faire en se disant qu'on aura ensuite tout le temps de répondre au reste parce que c'est facile. Ne vous rendez pas compte à vos dépends que le temps passe vite le jour d'un examen et qu'on réalise tout à coup — alors qu'on est toujours en train d'essayer de finir ce qui est dur — qu'il ne reste qu'une demi-heure et qu'on va devoir bâcler ce qui reste ;
- d'où la nécessité d'apprendre à gérer son temps lors des contrôles ou des examens blancs faits en cours d'année ;
  - l'orthographe compte, ainsi que la grammaire, toujours, d'une façon ou d'une autre. Ne serait-ce parce que le correcteur en a vite "ras-le-bol" de les voir de plus en plus nombreuses pour les fautes d'orthographe, ou parce qu'il ne comprend pas la construction de votre phrase dans le cas de la grammaire ; il est pénible de voir en nombre les fautes faciles à éviter (comme différencier "a" et "à", les mots terminés par "...é" ou "...er") ;
  - espacez vos lignes d'écritures, non seulement parce que c'est plus agréable à lire, mais parce que c'est plus facile de rajouter quelque chose qu'on a oublié sans raturer ou faire de renvoi en bas de page (ou ailleurs) ; sur les copies d'examens les lignes et les carreaux font 0,5cm, vous pouvez copier tous les deux, trois, voire quatre carreaux ;
  - répondez le plus directement possible, en évitant les tournures de phrases alourdissantes (du style "je pense effectivement que l'auteur a voulu certainement en particulier exprimer plus précisément sans doute...") ;
  - pas d'abréviations dans les copies, sauf celles que donne l'énoncé, ou celles reconnues internationalement (comme km, mn, CO<sub>2</sub>), et attention à leur écriture : Mn = Manganèse, mn = minutes (l'abréviation officielle de minute est "min") ;
  - prenez du temps pour vous relire ;
  - numérotez vos pages.

Attention : nouvelles dispositions pour le brevet des collèges session 2008, beaucoup plus contraignantes, notamment le niveau de langue prend une très grande importance.

les références :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENE0753209A>

<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo990909/MENE9901644A.htm>

<http://eduscol.education.fr/D0071/textesDNB.htm>

le début du nouveau décret :

J.O n°113 du 16 mai 2007 page 9227

texte n°105

**Décrets, arrêtés, circulaires - Textes généraux - Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Arrêté du 15 mai 2007 modifiant l'arrêté du 18 août 1999 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet NOR: MENE0753209A

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 332-12 et D. 332-16 à D. 332-22 modifiés ;  
Vu l'arrêté du 18 août 1999 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet, modifié par l'arrêté du 28 juillet 2000, l'arrêté du 28 juillet 2005 et l'arrêté du 1er juin 2006 ;  
Vu l'arrêté du 25 juillet 2005 relatif au programme de l'enseignement des langues vivantes au palier 1 du collège ;  
Vu l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigibles pour le brevet informatique et internet (B2i) ;  
Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 2 avril 2007,  
Arrête :

#### Article 1

Le premier alinéa de l'article 4 de l'arrêté du 18 août 1999 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le diplôme national du brevet est attribué aux candidats mentionnés à l'article 3 ayant obtenu :

1. Une note moyenne égale ou supérieure à 10 résultant de la division de la somme des notes de contrôle continu et des notes des épreuves écrites par le total des coefficients attribués à chacune de ces notes.
2. Le brevet informatique et internet (B2i) niveau collège.
3. Le niveau A2 dans une langue vivante étrangère, tel qu'il est précisé par l'annexe à l'article D. 312-16. Le candidat a le choix entre les langues vivantes étudiées. »

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007, cette situation a été "clarifiée" : le jury sera souverain pour attribuer ou pas le brevet en fonction de chaque cas de candidat qui n'aura pas obtenu le BII ou le niveau A2 de langue, niveau qui sera évalué en contrôle continu (la langue choisie comptera donc deux fois pour le brevet : pour le contrôle continu du brevet, et pour le contrôle continu du niveau A2)